

RAPPORT D'ACTIVITE

du Pôle Politique scientifique

2020

Table des matières

I. Présentation du Pôle	3
II. Fréquence des réunions	6
III. Les avis rendus	7
IV. L'évaluation de la politique scientifique de la Wallonie et de la FWB 2018-2019	7
V. Auditions	9
VI. Représentations	9

I. Présentation du Pôle

Le décret du 16 février 2017 portant rationalisation de la fonction consultative met en place le Pôle Politique Scientifique.

Il est chargé des missions suivantes, soit d'initiative soit à la demande du Gouvernement :

1. remettre des avis concernant la politique scientifique portant, d'une part, sur les notes d'orientation du Gouvernement et, d'autre part, sur des avant-projets de décrets et d'arrêtés ayant une portée réglementaire ;
2. proposer les moyens à mettre en œuvre en vue de favoriser le développement et la coordination efficace des activités de recherche scientifique et technologique, tant dans le secteur économique que dans le secteur académique et ce, en rapport avec les besoins économiques, sociaux et environnementaux de la Région ;
3. formuler, pour l'élaboration du budget de la Région, des suggestions concernant le financement de la politique scientifique ;
4. conseiller le Gouvernement concernant la participation de la Région aux activités de recherche scientifique et technologique nationales, interrégionales et internationales ;
5. évaluer tous les deux ans la politique scientifique de la Région ;
6. rendre un avis sur le programme pluriannuel des travaux de l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique et sur le rapport annuel d'activités de celui-ci ;
7. faire au Gouvernement toute recommandation en matière de statistique, d'évaluation, de conseil stratégique ou de prospective.

Le Secrétariat du Pôle Politique Scientifique est exercé par le personnel du CESE Wallonie.

1. Fonctionnement

Les instances du Pôle sont l'Assemblée plénière, le Bureau et les groupes de travail.

L'Assemblée plénière est l'instance décisionnelle du Pôle. C'est elle qui approuve les avis, quel que soit le mode de préparation de ceux-ci.

Le Bureau prépare les réunions de l'Assemblée et en assure le suivi.

Les groupes de travail sont constitués par l'Assemblée et sont chargés de l'examen d'une question particulière. Leur existence est limitée à l'examen de la question pour laquelle ils ont été créés.

2. Composition

2.1. L'Assemblée et le Bureau

Le Pôle est composé de :

- dix représentants des interlocuteurs sociaux ;
- six membres issus des Universités actives en Région wallonne ;
- deux membres issus des institutions de l'enseignement supérieur non universitaire actives en Région wallonne ;
- deux représentants des centres de recherche ;
- un représentant des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement.

L'administrateur général de l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique assiste aux réunions du Pôle avec voix consultative.

Le mandat des membres est de 5 ans.

Le Pôle élit en son sein un Président et un vice-Président. Ces mandats sont exercés en alternance tous les trente mois par un représentant de l'enseignement supérieur ou des centres de recherche, et un représentant des interlocuteurs sociaux.

Composition du Pôle Politique scientifique (au 31 décembre 2020)¹

Organisation	Membres effectifs	Membres suppléants
Interlocuteurs sociaux	Jean-Christophe DEHALU (*)	Pierre ELIAS
	Valérie DEBOIS* remplacée par <i>Julie LEROY*</i>	André COCHAUX remplacé par <i>Anne REUL</i>
	Fabian SCUVIE remplacé par <i>Philippe DENOEL</i>	Anne REUL remplacée par <i>Frédéric DRUCK</i>
	Daphné SIOR	Andrea ROSSI
	Benoît HALLET	Yves SMEETS
	Isabelle MICHEL	Nicolas LATTEUR
	Eric PERPETE (*)	José STERKENDRIES remplacé par <i>Xavier CORNET</i>
	Muriel RUOL (*)	Jean-Marc DAMRY remplacé par <i>France-Lise CARON</i>
	Jean-Paul COUTELIER	Xavier LORENT
	Martine EVRAUD	Olivier FLOHIMONT (démissionnaire)
Enseignement universitaire	Oberdan LEO	Daniele CARATI
	Fabrice BUREAU	Rudi CLOOTS remplacé par <i>Michel MORANT</i>
	Eric HAUBRUGE	Anne BOVY
	Jean-Christophe RENAULD (*)	Vincent BLONDEL
	Carine MICHIELS	Nathalie MALENGREAU
	Ruddy WATTIEZ (*)	Céline THILLOU
Enseignement supérieur	Christian NINANE (*)	Hélène LAMY
	Juan HERRERA	Alexia PASINI
Centres de recherche	Véronique LARDOT (*)	Jean-Claude NOBEN
	Stéphane NONET	Philippe GEUZAINÉ
Associations environnementales		Emeline DE BOUVER
Observateur	Sébastien BRUNET	

(*) Membres du Bureau

M. Jean-Christophe RENAULD et M. Jean-Christophe DEHALU ont assuré respectivement la présidence et la vice-présidence jusqu'au 16 octobre.

Lors de l'assemblée du 16 octobre, M. DEHALU a été désigné comme Président du Pôle et Mme LARDOT (WALTECH) comme Vice-présidente.

¹ Les personnes reprises en italique ont été désignées par leurs organisations respectives dans le courant de l'année et ont participé aux réunions du Pôle en attendant leur nomination officielle.

2.2. Secrétariat

Le secrétariat assure les missions nécessaires au fonctionnement des différentes instances du Pôle. Il est composé de membres du personnel du CESE Wallonie :

- Fabienne DIDEBERG, Secrétaire
- Sylviane NIVELLE, Secrétaire
- Yasmine HIJAZI, Secrétaire administrative

II. Fréquence des réunions

De mars à août, suite à la crise sanitaire et au confinement, les travaux du Pôle ont été organisés via des consultations électroniques. A partir de septembre, le Pôle a tenu ses réunions de façon virtuelle.

Le Pôle a tenu 3 réunions :

- Le 24 janvier ;
- Le 16 octobre ;
- Le 4 décembre.

Le Bureau a tenu 4 réunions :

- Le 4 septembre ;
- Le 18 septembre ;
- Le 25 septembre ;
- Le 13 novembre.

Le groupe de travail consacré à la thématique STEM s'est réuni le 13 février et le 2 mars.

Le 10 novembre, un groupe de travail a été constitué afin de préparer l'avis relatif à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon pour la protection des animaux d'expérience².

² Ce groupe est composé des membres suivants : Jean-Paul COUTELIER (Université de Louvain), Alban DE KERCHOVE (Université de Bruxelles), Philippe DELAHAUT (CER Groupe), Pierre DRION (Université de Liège), Christophe LAMBERT (Essenscia), Laurence RIS (Université de Mons), Anne VERMEYLEN (Université de Namur).

III. Les avis rendus

1	SCIEN.20.AV.01	<i>Renforcer l'attractivité des filières STEM</i>
3	SCIEN.20.AV.03	<i>Rapport d'activité 2019 de l'IWEPS</i>
4	SCIEN.20.AV.04	<i>Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon pour la protection des animaux d'expérience</i>
5	SCIEN.20.AV.05	<i>Renouvellement de la reconnaissance du CRAw comme organisme de recherche</i>
6	SCIEN.20.AV.06	<i>Renouvellement de la reconnaissance de l'ISSEP comme organisme de recherche</i>

Le texte intégral de ces avis est disponible auprès du secrétariat ou sur le site du CESE Wallonie (<http://www.cesewallonie.be>)³.

IV. L'évaluation de la politique scientifique de la Wallonie et de la FWB 2018-2019

Ce rapport d'évaluation de la Politique scientifique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2018-2019 est le huitième exercice de ce genre.

En introduction, un état des lieux du système de Recherche-Développement-Innovation (RDI) en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) est proposé de manière synthétique. Les orientations stratégiques des Gouvernement de Wallonie et de la FWB sont rappelées. Vient ensuite l'évaluation qui consiste en la présentation des forces et faiblesses du système wallon de RDI mais aussi du bilan de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le précédent Rapport publié en janvier 2019. Sur base de ces constats, le Pôle formule cinq recommandations concernant le renforcement public du soutien à la recherche, la mise en place d'un dispositif d'intelligence stratégique, la création de valeur grâce au renforcement de la valorisation des résultats de la recherche, la nécessité d'investir dans l'humain et le développement d'une politique de soutien pour oser s'engager dans une démarche européenne.

L'évaluation réalisée se base sur un examen approfondi du système wallon de recherche et d'innovation (faits et chiffres), de son financement et des actions menées dans ce domaine au cours des deux dernières années par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le rapport précédent proposait cinq recommandations (renforcer le soutien public à la recherche, évaluer pour mieux décider, créer de la valeur, investir dans l'Humain et oser s'engager dans une

³ L'avis SCIEN.20.AV.02 a été remis à la Ministre Glatigny. Comme il porte sur un projet de texte encore en cours de réflexion, il n'est pas public.

démarche européenne) que le Pôle a réitérées à l'occasion de son mémorandum. Ces recommandations ont été mises en perspective avec les déclarations de politique régionale et de politique communautaire. Lors de cet examen, le Pôle a relevé avec satisfaction que plusieurs de ses recommandations avaient trouvé un écho dans ces documents. Il encourage fortement dès lors les Gouvernements à tout mettre en œuvre pour concrétiser ces intentions au cours de cette législature.

Sur base de cette analyse et de l'évaluation de la politique scientifique en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, le Pôle formule de nouvelles recommandations.

En réponse à la crise COVID, le Pôle formule une recommandation à court terme interpellant le Gouvernement wallon afin qu'il mette tout en œuvre afin de remobiliser les investissements tant publics que privés, notamment en RDI notamment en prenant des actions pour inciter tant les entreprises que les universités, les hautes écoles et les centres de recherche à réenclencher une dynamique, à renouer des partenariats et à réinvestir dans des projets de recherche. Afin de soutenir cette dynamique, l'administration wallonne devra également faire preuve de souplesse et de diligence accrues : souplesse notamment lors de l'examen des critères d'éligibilité (par exemple lors de l'analyse financière) et diligence lors de l'examen des dossiers de soumission, et ce tout au long de la procédure en ce compris la liquidation des fonds. Enfin, une amélioration de la valorisation des résultats de la RDI doit également être visée sans plus attendre afin de renforcer la création de valeur ajoutée et d'emplois.

Ensuite, des recommandations à moyen terme sont émises :

- Pérenniser les moyens publics dédiés à la RDI
- Renforcer la participation wallonne aux Programmes européens
- Renforcer la valorisation de la recherche
- Encourager la participation aux filières STEM
- Poursuivre la dynamique d'évaluation entamée
- Améliorer l'accès et la transparence en matière de statistiques et de données disponibles
- Investir dans la digitalisation pour un gain d'efficacité

SUIVI

Le 9 décembre, le rapport d'évaluation a été présenté au Ministre Borsus, à une de ses collaboratrice, Mme Grimard, et à une collaboratrice de la Ministre Glatigny, Mme Leboeuf.

Il a été largement diffusé sous format papier et a été mis en ligne sur le site du CESE Wallonie (www.cesewallonie.be) accompagné d'une animation.

Une rencontre avec le journaliste Christophe De Caevel a été organisée le 4 décembre. Un article est paru dans le Trends Tendances du 10 décembre.

V. Auditions

Le 24 janvier, le Pôle a rencontré la Ministre Glatigny et le Ministre Borsus afin d'échanger sur leurs priorités en matière de politique de RDI pour la législature. Le Pôle a présenté les thématiques abordées dans son mémorandum. A l'issue de cette rencontre, la Ministre Glatigny a demandé au PPS de poursuivre ses réflexions sur la thématique STEM, ce qui a conduit à l'avis SCIEN.20.AV.01 - Renforcer l'attractivité des filières STEM.

Lors de l'assemblée du 4 décembre, M. Vesentini, Directeur scientifique à la Direction statistiques de l'IWEPS a présenté au Pôle le Rapport d'activité 2019 de l'IWEPS.

Lors de son assemblée du 4 décembre, le Pôle a entendu M. Vincent LEPAGE et Mme Florence HENNART de la Direction de la Politique Economique du SPW-EER sur l'état d'avancement des travaux de renouvellement de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) wallonne (2021-2027).

VI. Représentations

Le Pôle a été représenté dans divers Comités, Commissions et Jurys extérieurs, à savoir :

- ✓ Les jurys/comités de sélection de divers programmes mis en place par le Département de la Recherche et du Développement technologique ;
- ✓ La Commission d'agrément des centres de recherche agréés ;
- ✓ La Commission scientifique et technique de l'ISSEP ;
- ✓ Le Comité de suivi des programmes opérationnels FEDER et FSE pour la période de programmation 2014-2020 ;
- ✓ Le jury mis en place dans le cadre de l'appel FRHE 2021-2022 (FWB).